



Perte auditive et surdité

(janvier 2017)

Explication

La perte auditive est une affection commune qu'il est possible, dans bien des cas, de prévenir. Les causes sous-jacentes sont généralement traitables.

Étiologie

(liste non exhaustive)

- Surdité de transmission
 - a. Atteinte du conduit auditif externe
 - Anomalie congénitale (p. ex. atrésie)
 - Inflammation ou infection (p. ex. otite externe)
 - Occlusion du conduit (p. ex. bouchon de cérumen, corps étranger)
 - b. Atteinte de l'oreille moyenne
 - Anomalie congénitale (p. ex. atrésie)
 - Inflammation ou infection (p. ex. otite moyenne)
 - Lésion de la chaîne ossiculaire (p. ex. otosclérose)
 - Traumatisme (p. ex. perforation du tympan)
 - Tumeurs (p. ex. glomus, adénome)
- Surdité de perception
 - a. Surdité acquise (p. ex. presbyacousie, surdité induite par le bruit)
 - b. Surdité congénitale (p. ex. syndrome d'Alport)

Objectifs principaux

Dans le cas de patients atteints de surdit  ou pr sentant une perte auditive, le candidat devra en diagnostiquer la cause, la gravit  et les complications, et mettre en place un plan de prise en charge appropri . Il devra en particulier distinguer une surdit  de transmission d'une surdit  de perception. Il convient de renseigner et de conseiller les patients quant aux moyens   prendre pour pr venir l'aggravation de la perte auditive. Les cas de surdit  infantile doivent  tre d tect s le plus t t possible afin de pr venir tout retard de d veloppement.

Objectifs sp cifiques

Dans le cas de patients atteints de surdit  ou pr sentant une perte auditive, le candidat devra

-  num rer et interpr ter les constatations cliniques cruciales, notamment celles fond es sur:
 - a. une  valuation des risques potentiels d'aggravation de la perte auditive;
 - b. un d pistage pr coce des pertes auditives ou de surdit  chez les b b s et les enfants;
-  num rer et interpr ter les examens essentiels, notamment :
 - a. le d pistage syst matique des nouveau-n s;
 - b. les tests permettant de distinguer une surdit  de transmission d'une surdit  de perception, selon les indications;
-  tablir un plan efficace de prise en charge initiale, notamment :
 - a. diriger le patient vers des soins sp cialis s, au besoin;
 - b. conseiller et renseigner le patient quant aux moyens   prendre pour pr venir l'aggravation de la perte auditive;
 - c. assurer le suivi du patient pr sentant une otite moyenne et lui prescrire des antibiotiques, s'il y a lieu;
 - d. anticiper les effets psychosociaux d'une perte auditive chronique.